

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 18 octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc (arrivé à 19h40), BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, DESFOURS Filomena, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : M. René ALMY à M. André RIBSTEIN
M. Thierry MULLER à Mme Véronique SMALLWOOD

Absent excusé et non représenté : M. Matthieu DOSSMANN

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Droit de préemption urbain
- Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 5 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 6/ Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur René ALMY donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN, de celle de Monsieur Thierry MULLER donnant procuration à Madame Véronique SMALLWOOD puis aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 20 septembre 2021 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

97,00 € à titre de remboursement des ordures ménagères par Madame Marguerite GOEPFERT ;

222,25 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Sophie GRUNER ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

2.2 Provisions pour risques – Budget Télédistribution

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2021, le risque est estimé à environ 15 % soit 20 €.

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 les provisions semi-budgétaires.

NB : Monsieur Jean-Luc KOERPER entre en séance au point n°2.2 « Provisions pour risques – Budget Télédistribution », prend part au débat et au vote.

2.3 Budget Télédistribution – Décisions Modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable

VU le budget annexe Télédistribution de l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
6161 (011) Assurances multirisques	- 20 €		
6817 (68) Dot. aux dépréciations des actifs circulants	+ 20 €		

2.4 Demande de subvention – Travaux de voirie Rue de la Liberté

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de voirie de la rue de la Liberté. Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la Collectivité Européenne d'Alsace. Le coût de l'opération est estimé à 141 972.73 € HT.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de cet organisme pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

2.5 Demande de subvention – Eclairage public Rue de la Liberté

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'éclairage public de la rue de la Liberté comprenant l'ajout de 3 candélabres.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Le coût de l'opération est estimé à 8 601.00 € HT.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de cet organisme pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

2.6 Demande de subvention – Achat d'un test psychométrique

La psychologue scolaire de l'éducation nationale basée à Sierentz, Madame Judith GRAIZELY-STECK, a effectué une demande de subvention pour l'acquisition d'un test psychométrique

(test WISC 5) d'un montant de 2 165,94 € et de 2 lots de cahiers protocoles à 430 € l'unité. La psychologue scolaire suit toutes les écoles du secteur, c'est pourquoi elle a effectué une demande à toutes les communes concernées.

Pour des raisons pratiques, la subvention sera versée sur le compte de l'Association Usep du Groupe Scolaire Picasso-Jacques Schmidt qui s'occupe de centraliser les subventions pour le compte de la psychologue scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'achat du test psychométrique et de cahiers protocoles ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, section de fonctionnement, article 65738.

POINT 3 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncements au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelles 543/87, 552/89, 553/88, 591/87 et 592/87 – 20 rue du Moulin - 1 155 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 580 – Lotissement Niedere Matten – 643 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 574 – Lotissement Niedere Matten – 500 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 578 – Lotissement Niedere Matten – 492 m²*

POINT 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

4.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire rend compte de la réunion concernant la révision du SCoT du 11 octobre 2021.

4.2 Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Sundgau Oriental se tiendra le lundi 29 novembre 2021.

Il informe que les travaux de renforcement du mur du ruisseau sont prévus en 2022.

4.3 ADAUHR-ATD

Monsieur le Maire rend compte de l'Assemblée Générale de l'Adauhr-ATD qui s'est tenue le 14 octobre 2021.

POINT 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

5.1 René ALMY

Monsieur André RIBSTEIN donne lecture du procès-verbal de la Commission Environnement et Embellissement du Mercredi 22 septembre 2021.

1. M. René ALMY remercie les membres présents et félicite les agents techniques pour le fleurissement qui a permis de maintenir son niveau à la 1^{ère} fleur après le passage du jury fleurissement d'Alsace des Villes et Villages fleuris.

2. Pour Noël, une journée bricolage sera organisée pour faire des sujets avec des palettes de récupération. Loïc et M. ALMY se chargent de voir des décorations chez Gifi ou Jardiland.

3. Le projet de jardin partagé est abandonné. Thierry MULLER prévoit de semer quelque chose en 2022.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur André RIBSTEIN donne lecture du procès-verbal de la Commission Social et Animation du Mercredi 6 octobre 2021.

Débat sur le cadeau de Noël pour nos aînés.

La commission décide de faire la composition du cadeau elle-même avec des produits locaux et alsaciens.

Exemple : 1 sac avec déco de Noël, 1 bouteille de Pinot Noir, 2 terrines de chez « Produits de la Cigogne », 1 paquet de gâteaux de la « Biscuiterie de l'Oncle Hansi », 1 pot de miel et 1 paquet de leckerli de la « Miellerie des Moulins » d'Uffheim, et une mini boîte de mini kougelhops d'Alsace de chez « Bruntz ».

Chacun se propose de voir de son côté.

La prochaine réunion est fixée au mardi 19 octobre 2021 à 19h00.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

5.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du procès-verbal de la Commission Scolaire du Jeudi 23 septembre 2021.

1. Rentrée Septembre 2021

Effectifs : 81 élèves répartis en 4 classes de 2 niveaux :

- Mme GLANGETAS Mélanie : PS 9 / MS 12 + 1 ATSEM Mme DECAILLOZ Fanny
- Mme METZGER HIMMLER Sophie : GS 7 / CP 9
- Mmes KIENER Justine et KIRCHENMEYER Cloé : CE1 10 / CE2 13
- Mmes HESS Marie-Odile et BECK Emma (tous les lundis) : CM1 10 / CM2 11

Nouvelle classe CE1 / CE2 :

- Aménagement temporaire dans la petite salle de la Maison des Associations

Une visite de l'école a été effectuée par certains membres de la commission.

Contexte COVID :

- La limitation du brassage entre les élèves est toujours d'actualité
- Port du masque obligatoire en intérieur mais pas en extérieur pour les primaires
- Pas de masque en intérieur et extérieur pour les maternelles

Cour de l'ex-crèche :

- La cour est utilisée pour la récréation par les PS, MS, GS et CP tant qu'il n'y a pas de travaux

2. Transformation de la crèche en école maternelle

Réunion et visite des locaux prévues lundi 27/09 avec un maître d'œuvre

3. Activités

Très peu d'activité prévue à ce jour car dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire Petits pains de la rentrée offerts par la Mairie le 09/09/2021.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Madame Stéphanie PIGEOT complète le rapport en informant que le masque n'est plus obligatoire dans les écoles élémentaires du Haut-Rhin depuis le 18 octobre 2021.

Monsieur Georges HERTER informe qu'il va présenter le pressage de pommes aux élèves de l'école pour le compte de l'Association Métiers et Savoir d'Antan dans le cadre de la semaine du goût.

Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du procès-verbal de la Commission Jeunes du Jeudi 23 septembre 2021.

1. Fête d'Halloween : à ce jour, à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 15/11/2021, un pass sanitaire sera exigé pour toutes manifestations à partir de 12 ans. Il a donc été décidé de ne pas organiser la fête dans ce contexte.

2. Réhabilitation terrain de tennis :

- Dans un premier temps et à court terme, l'idée est de réhabiliter le terrain de tennis à moindre coût.
 - Vérifier l'état du sol (formation de trous ?) et prévoir rebouchage si nécessaire
 - Vérifier l'état des structures de l'ancien plateau sportif (buts de hand, paniers de basket)
 - Débroussailler à proximité du terrain (mauvaises herbes, ronces)
- En parallèle, contacter des sociétés pour avoir un chiffrage d'un nouveau revêtement de sol synthétique et éventuellement structures

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

5.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 29 septembre 2021.

❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 21 F0019 de Maître Guy GREWIS, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé au 83 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 4 parcelles 301/145 et 304/145 d'une surface de 2084 m² : Avis favorable.

❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 21 F0020 de Maître Christine KLEIN, 15 A rue Poincaré – BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 20 rue du Moulin – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 543/87, 552/89, 553/88, 591/87, 592/87 d'une surface de 1155 m² : Avis favorable.

❸ Déclaration préalable DP 068 341 21 F0022 de Mme Delphine BADOUAL, 5 B rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 683 pour la construction d'une piscine de 7 x 3 m et d'une profondeur de 1,50 m situé à la même adresse : Avis favorable.

❹ Demande de Permis de Construire PC 068 341 21 F0018 déposé par MAISONS EDEN, 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour la construction de 7 logements d'habitation groupés, dans le lotissement Niedere Matten Lot 12 – 68510 UFFHEIM, section 5, parcelles 561, 562 et 563 d'une surface de 1546 m² en zone AUa : Avis défavorable. La commission constate que le projet proposé semble quasiment identique à celui présenté le 2 août 2021. Le projet ne correspond pas à du collectif.

⑤ Demande de Permis de Construire PC 068 341 21 F0019 de M. et Mme NUNNINGER Luc et Manon, 7 rue Poincaré – 68510 SIERENTZ, pour la construction d'une maison individuelle sur sous-sol comprenant un garage sur vide sanitaire d'une surface de plancher de 208,20 m² dans le Lotissement Nedere Matten Lot 23 – 68510 UFFHEIM, section 5 Parcelle 577 d'une surface de 495 m² en zone AUa : Avis favorable sous réserve des prescriptions d'usage.

⑥ Demande de Permis de Démolir DP 068 341 21 F0001 de Monsieur Jérôme BANNWARTH, 84 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 2 pour la démolition d'un escalier, ainsi que d'une toiture et de la charpente partiellement dans le but de créer une terrasse accessible avec une passerelle métallique en liaison avec la maison d'habitation. Une partie de sa clôture devant la maison côté Rue du 20 Novembre est aussi à démolir : Avis favorable.

⑦ Déclaration préalable DP 068 341 21 F0023 de Monsieur Jérôme BANNWARTH, 84 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 2 pour des travaux de transformation de la remise située derrière la maison d'habitation en créant une terrasse sur la remise partiellement démolie, accessible avec une passerelle métallique en liaison avec la maison, mais également pour des travaux de rénovation de la clôture et le remplacement des tuiles existantes par des tuiles teintées gris anthracite : Avis favorable.

⑧ Demande de Permis de Construire PC 068 341 21 F0020 de M. Maxime RANTZ et Mme Aurélie VIVICORSI, chez Maisons Eden, 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour la construction d'une maison individuelle d'une surface de plancher de 140,55 m² dans le Lotissement Nedere Matten Lot 24 – 68510 UFFHEIM, section 5 Parcelle 576, d'une surface de 555 m² en zone AUa : Avis favorable sous réserve des prescriptions d'usage.

⑨ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 21 F0021 de Mme Clarisse HOLBEIN, 2 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour un projet situé au 1 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 69 d'une surface de 4338 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

5.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER rend compte de la réunion de la Commission Assainissement de Saint-Louis Agglomération à laquelle il a assisté.

POINT 6 / Divers & Informations

6.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 19 octobre	Commission Sociale & Animations	19 h 00 Mairie
Mardi 19 octobre	Commission Urbanisme	19 h 30 Mairie

Jeudi 21 octobre	Commission Informations	18 h 00 Mairie
Dimanche 14 novembre	Commémoration de l'Armistice	10 h 30 Parvis de l'Eglise
Lundi 15 novembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Lundi 13 décembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie

6.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Environnement & Embellissement du 22 septembre 2021
- Procès-verbal de la Commission Scolaire du 23 septembre 2021
- Procès-verbal de la Commission Jeunes du 23 septembre 2021
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 29 septembre 2021
- Procès-verbal de la Commission Sociale & Animations du 6 octobre 2021

6.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que Monsieur Laurent KOERPER a retiré le recours qu'il avait formulé auprès du Tribunal à l'encontre du permis de construire de la résidence prévue au 58 rue du 20 Novembre.

Monsieur le Maire indique que la recette de la quête de la Ligue contre le cancer s'élève à 6 474 €. Il remercie chaleureusement tous les quêteurs.

Monsieur le Maire informe que la Commune percevra une subvention d'un montant de 122,93 € de la part de la Préfecture pour l'organisation des bureaux de vote dans le cadre des élections départementales et régionales.

Monsieur le Maire informe que le panneau du plan de la commune situé devant la Maison des Associations est tombé. A priori, le bois des pieds a cédé. Fort heureusement, cet accident n'a causé aucune blessure.

Madame Véronique SMALLWOOD propose qu'un abribus soit installé à cet endroit afin de protéger les personnes qui attendent le bus.

6.4 Tour de table

Madame Stéphanie PIGEOT demande à Madame Véronique SMALLWOOD pourquoi le projet de jardin partagé est abandonné.

Elle lui répond qu'une réflexion sur la recherche d'un autre terrain est en cours.

Monsieur Gérard LOHRENGEL rend compte de la Commission Numérique de Saint-Louis

Agglomération à laquelle il a assisté. Cette commission souhaite privilégier le commerce de proximité via le numérique.

Il présente également le portail Open Data de Saint-Louis Agglomération qui permet de retrouver diverses informations mises à disposition sur le site internet de Saint-Louis Agglo.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021
--

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Droit de préemption urbain

Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 6 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>	
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>		---
<i>DOSSMANN Matthieu</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>	---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>DESFOURS Filomena</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à Véronique SMALLWOOD</i>	
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---

